

Compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2017

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Catherine TOUZET, MM. Mickaël BLACHON, Jean-Louis DURSAPT, Christian BUFFET, Daniel OPRANDI, Pierre FAURE.

Absents : Martine VIALLET, Louis BESSON (pouvoir donné à Mickaël BLACHON)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00.

Christian BUFFET est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Convention avec l'association Kabanaco (danse africaine) et l'association Tarentaise-jeux dans le cadre des activités périscolaires pour l'année 2017/2018

Madame le Maire détaille le contenu de ces conventions relatives à l'organisation des temps périscolaires et le coût qui est de 850 € concernant l'association Kabanaco et de 70 € concernant l'association Tarentaise-Jeux.

Le conseil municipal, par 8 voix pour, une voix contre approuve alors les termes de ces 2 conventions et autorise madame le Maire à les signer.

2/ Informations diverses

Michèle PEYRON fait le point sur l'école et signale que madame Catherine MILLOT de Saint-Appolinard a démissionné pour des raisons personnelles et qu'elle a été remplacée par une personne de Saint-Julien Molin Molette. Concernant cette dernière, Madame le Maire fait remarquer que cette personne possède un véhicule électrique et qu'en conséquence, elle est autorisée à se brancher sur les prises électriques de la commune.

Michèle PEYRON précise également que la réunion annuelle des associations se tiendra le jeudi 9 novembre à 20h30.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 20h30.

Affiché le 30 septembre 2017

Le Maire
Évelyne Estellé